

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 2 juillet 2019

CP2019_07_30
id. 4622

Le 2 juillet 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Absent(s) représenté(s) :

M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), M. HENRYOT (pouvoir à M. HEBRARD), M. MARDEGAN (pouvoir à Mme RIOLS), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. ASTRUC), M. WEILL (pouvoir à Mme LE CORRE)

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**QUALIFICATION DES SITES DE VISITES
COMMUNE DE MONTAUBAN
MISE EN PLACE D'UN PARCOURS NUMÉRIQUE
DE VISITES GUIDÉES**

La loi NOTRe définit un champ de compétence partagé pour le Tourisme au

titre duquel le Département est habilité à poursuivre directement son soutien aux activités touristiques tant qu'elles n'ont pas une finalité d'aide aux entreprises.

C'est ainsi qu'un nouveau schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs a été approuvé lors de la session du 28 juin 2017 par l'Assemblée départementale pour la période de 2017 à 2021.

Les politiques d'investissement en matière de tourisme se déclinent sur les axes suivants :

- aides à la structuration et au renforcement des offres et pôles touristiques,
- aides à la qualification des sites de visites, étude et création de pôles thématiques,
- aides à la qualification des hébergements touristiques sous maîtrise d'ouvrage publique,
- aides au renforcement de l'organisation partenariale de la mise en réseau, formation et outils en direction des offices de tourisme.

Dans ce contexte, la politique d'aide en matière de soutien à la qualification de sites de visites permet de soutenir les projets d'appui à la structuration de pôles thématiques confortant l'offre de visites ainsi que la mise en place de dispositif d'appui pour l'adaptation, la modernisation et l'accueil dans les sites publics. Ils concernent :

- appui à l'étude (muséographie, scénographie) avec un taux de subvention départementale fixé à 30 % du montant de la dépense subventionnable plafonnée à 10 000 € HT,
- aide à l'investissement (interprétation, outils numériques, traduction de visites...) avec un taux de subvention départementale fixé à 30 % du montant de la dépense subventionnable plafonnée à 15 000 € HT.

En application de ces dispositions, il est proposé d'examiner les dossiers de demandes de subventions suivants.

Porteur de projet : commune de Montauban

1 - Etude pour la mise en place d'un parcours numérique de visites guidées sur l'allée de l'Empereur et les allées Mortarieu (TSVI - 00000854)

Parallèlement aux travaux d'aménagement urbains réalisés en centre ville, la commune de Montauban souhaite engager des actions de mise en valeur du patrimoine montalbanais à travers des parcours de visites guidées numériques.

L'objectif de cette opération est d'offrir aux usagers un ou plusieurs parcours de visites guidées animée par les nouvelles technologies afin de valoriser le patrimoine et l'histoire de la cité d'Ingres.

Le premier parcours serait mis en place courant 2019, le long de l'allée de l'Empereur et des allées Mortarieu en passant par la place Foch.

La phase d'étude des périmètres du parcours numérique d'une durée de trois mois, a débuté au mois avril 2019.

Le coût de cette étude s'élève à 10 000 € HT soit 12 000 € TTC.

Le plan de financement

- Subvention du Département	3 000 €
- Europe (FEDER)	3 800 €
- Région Occitanie	1 200 €
- Autofinancement	4 000 €

Total	12 000 €

C'est donc une aide départementale d'un montant total de 3 000 € correspondant à 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 10 000 € HT qui est proposée pour cette étude du périmètre du parcours.

2 - Conception et réalisation de l'application pour la mise en place du parcours numérique de visites guidées sur l'allée de l'Empereur et les allées Mortarieu (TSVI-00000855)

Ce parcours numérique qui se veut éducatif, ludique et culturel, s'adressera à un public varié : habitants, scolaires et touristes. Il offrira un panorama sur plusieurs siècles d'évolution urbaine. Son cheminement le long des allées réaménagées, longera l'ancienne ligne de fortifications qui a ceinturé la ville jusqu'au 18ème siècle.

Démarrant à l'ancien collège avec un point d'arrivée prévue à l'entrée du jardin des plantes, il sera scénarisé et offrira aux visiteurs une nouvelle offre de médiation pour découvrir la ville et ses monuments au travers d'une histoire qui leur sera contée.

Cette opération sera réalisée en deux phases :

1 - création de l'application (écriture, traduction, traitement des images,

intégration des contenus, développement de l'application mobile et interaction avec les acteurs pour validation),

2 – mise en œuvre technique de l'application comprenant l'installation sur tous les types de support.

Le coût de la conception de l'application s'élève à 65 350 € HT soit 78 420 € TTC.

Le plan de financement

- Subvention du Département	4 500 €
- Europe (FEDER)	24 833 €
- Région Occitanie	22 947 €
- Autofinancement	26 140 €

Total	78 420 €

C'est donc une aide départementale d'un montant total de 4 500 € correspondant à 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 15 000 € HT qui est proposée pour cette phase de mise en œuvre de l'application du parcours numérique.

Autorisation de Programme 2019	7 500 €
Engagement à la présente Commission	7 500 €
Restant disponible sur l'exercice 2019	0 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 juin 2017 approuvant le nouveau schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs pour la période de 2017 à 2021,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, au titre de la politique d'aide en matière de soutien à la qualification des sites de visites, l'attribution des subventions départementales suivantes à la commune de Montauban pour un montant global de 7 500 € :
 - 3 000 € au titre de l'étude pour la mise en place d'un parcours numérique de visites guidées sur l'allée de l'Empereur et les allées Mortarieu,
 - 4 500 € au titre de la conception et réalisation de l'application pour la mise en place du parcours numérique de visites guidées sur l'allée de l'Empereur et les allées Mortarieu ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées à l'article 20421, sous-fonction 94 (TSVI) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC